

# Beaune Côte & Sud

le Journal

Mars 2009

Le journal d'information de la Communauté d'Agglomération

BEAUNE, CHAGNY, NOLAY



CÔTÉ FAMILLE



SERVICE  
ENFANCE

CÔTÉ  
ENVIRONNEMENT



ASSAINISSEMENT

CÔTÉ TOURISME



OFFICE DU  
TOURISME

## EDITO



Chers amis,

L'année 2009 a démarré sur les chapeaux de roues pour la Communauté d'Agglomération puisque trois nouveaux domaines de compétence lui ont été transférés au 1<sup>er</sup> janvier dernier : l'accueil de la petite-enfance, les activités extra-scolaires et l'Office de Tourisme Inter-communal.

Nous abordons donc une nouvelle étape de la construction de notre Agglomération.

Les Maires des 54 communes membres ont toujours rêvé d'une Communauté forte, et nous sommes heureux aujourd'hui de disposer des moyens d'atteindre notre objectif : offrir une qualité de service homogène à tous les habitants, quel que soit leur lieu de résidence.

De THURY à CORBERON, de BOUILLAND à CHAUDENAY, chacun doit pouvoir bénéficier des mêmes prestations en matière de

transports collectifs, d'accès aux structures destinées à la petite-enfance, aux activités péri et extra-scolaires et aux enseignements culturels...

Projets et investissements pour notre territoire seront donc à l'honneur cette année.

Après deux années d'existence, notre intercommunalité trouve pleinement sa place dans le paysage institutionnel. Et avec le temps, la Communauté d'Agglomération apportera de plus en plus de services dans les domaines de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Avec les Vice-Présidents et les membres du Conseil de Communauté, j'ai pris à bras le corps la responsabilité qui m'a été confiée et je suis heureux de voir jour après jour les progrès de l'esprit communautaire.

Notre seule ambition est celle de l'intérêt général et de la mise en place de nouvelles solidarités

Alain SUGUENOT

Président de la Communauté d'Agglomération,  
Député de la Côte d'Or, Maire de BEAUNE



# Services enfance et vers plus de cohérence territoriale

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les prestations petite-enfance et les activités extra-scolaires relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération. Un changement qui vise à développer et harmoniser l'offre actuelle.*

## ÉTENDRE L'OFFRE DE GARDE COLLECTIVE POUR LES TOUT-PETITS.

Le secteur de la petite-enfance concerne tous les dispositifs d'accueil des enfants de moins de 4 ans : les halte-garderies, les crèches familiales ou collectives et les multi-accueils.



Actuellement, seules les villes de CHAGNY et BEAUNE disposent de telles structures, pour une capacité de réception totale de moins de 200 enfants par jour. L'offre en matière de garde collective est complétée par la garde à domicile chez près de 400 assistantes maternelles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération qui trouvent dans les quatre Relais Assistantes Maternelles de BEAUNE, VIGNOLES, NOLAY et CHAGNY un lieu d'échanges et de formation.

Le nombre de places en structures collectives est insuffisant pour répondre aux besoins des familles. Aussi l'élargissement de la compétence de la Communauté d'Agglomération à ce domaine constitue-t-elle une première évolution positive : l'ensemble des équipements est désormais ouvert à toutes les familles résidant au sein des 54 communes du territoire et ce au même tarif.

En 2009, une étude approfondie des besoins des familles en matière de garde d'enfants va être réalisée afin de mieux répartir à terme les services : création de nouvelles structures d'accueil au sein de communes qui n'en possèdent pas, mise en place d'une offre de proximité sous

forme de mini-crèches (pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants) dans les communes les plus rurales, ou de crèches d'entreprise au sein des zones d'activités...

## HARMONISER LES ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

Les prestations extra-scolaires recouvrent toutes les activités proposées aux enfants les mercredis et pendant les vacances.

14 communes sur 54 offrent ce type de services, proposant près de 740 places ouvertes par jour (voir ci-contre).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ces prestations sont assurées par la Communauté d'Agglomération. La principale conséquence de ce transfert est que toutes les structures sont dorénavant ouvertes à l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération. Son objectif est de parvenir à une harmonisation des activités proposées aux enfants sur l'ensemble du territoire. Pour cela, elle s'appuiera sur les structures existantes afin de définir les orientations de développement qui permettront d'améliorer la qualité générale du service.



Outre la mise en place de nouvelles activités, l'Agglomération se chargera par exemple de la gestion d'animateurs remplaçants en cas d'absence ou de l'organisation de formations communes permettant de diversifier les activités proposées.

### Accueil de la petite enfance : les structures existantes

#### BEAUNE

- > Espace petite-enfance Saint-Jacques : 40 places régulières,
- > Crèche familiale des Blanches Fleurs : 70 places régulières,
- > Multi-accueil la Cabotte : 30 places régulières, 10 occasionnelles.

#### CHAGNY

- > Halte-garderie l'île aux enfants : 14 places occasionnelles.

#### NOUVELLES STRUCTURES

- > Multi-accueil des Blanches Fleurs à BEAUNE depuis le 12 janvier 2009 : 40 places régulières dont 12 réservées au personnel de l'Hôpital de BEAUNE,
- > Espace petite-enfance à NOLAY début 2010 : 14 places.

# petite-enfance : toriale.

## QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

### > PLUS DE PROXIMITÉ

- Les structures en place seront maintenues et pérennisées.
- Le développement des lieux d'accueil de proximité sera encouragé pour mieux répondre aux problématiques écologiques et économiques liées aux déplacements.

### > PLUS DE COHÉRENCE

- L'offre et la qualité des services seront mieux réparties sur le territoire.
- Les tarifs ne seront pas modifiés la première année de fonctionnement mais ils seront harmonisés à terme sur l'ensemble du territoire.

### > AUTANT DE FACILITÉ

Les tickets et journées seront vendus aux mêmes lieux et par les mêmes agents qu'auparavant.

## Info...

### LES 14 COMMUNES QUI PROPOSENT DES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRES :

- > AUBIGNY-LA-RONCE,
- > BEAUNE,
- > BLIGNY-LES-BEAUNE,
- > CHAGNY,
- > CHAUDENAY,
- > LADOIX-SERRIGNY,
- > MONTAGNY-LES-BEAUNE,
- > MELOISEY,
- > MEURSAULT,
- > PARIS-L'HOPITAL,
- > PULIGNY-MONTRACHET,
- > SAVIGNY-LES-BEAUNE,
- > SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE,
- > VIGNOLES.

### DES PRESTATIONS ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTES TRANCHES D'ÂGE :

- > Pour les moins de 6 ans : 14 accueils ;
- > Pour les 6-11 ans : 16 accueils ;
- > Pour les plus de 12 ans : 3 accueils.

### UN POTENTIEL D'ACCUEIL DE 734 PLACES PAR JOUR :

- > 284 places pour les moins de 6 ans ;
- > 384 places pour les 6-11 ans ;
- > 66 places pour les adolescents.

## Du nouveau pour les prestations péri-scolaires...

Dans la continuité de cette démarche d'homogénéisation, les activités péri-scolaires seront également transférées à la Communauté d'Agglomération, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Elle prendra en charge les accueils et garderies du matin avant l'école, la restauration du midi et les accueils après la classe.

## Une nouvelle structure dédiée au bien-être des tout-petits

C'est le 13 janvier dernier qu'a été inaugurée par Alain SUGUENOT, Président de la Communauté d'Agglomération et Pierre BARBIERY, Vice-Président en charge de l'Enfance, l'Espace Petite-Enfance des Blanches Fleurs à BEAUNE.

Cette nouvelle structure intercommunale comprend un multi-accueil de 40 places qui propose un accueil collectif des enfants, qu'il soit régulier ou occasionnel (12 de ces 40 places sont réservées aux enfants du personnel de l'hôpital de BEAUNE dont six proposent un accueil adapté aux besoins du personnel hospitalier entre 5 h 30 et 21 h 30).

Une crèche familiale de 70 places propose également un accueil régulier des enfants pris en charge au domicile des assistantes maternelles. Les enfants sont dans ce cadre accueillis dans

les nouveaux locaux pour des temps collectifs d'activités, encadrés par le personnel de la crèche.

La nouvelle structure s'étend sur environ 1 000 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée avec 4 unités composées chacune de salles de jeux, dortoirs et sanitaires. Elle compte par ailleurs une salle de psychomotricité, deux salles d'activités et une partie repas.



Alain SUGUENOT, Pierre BARBIERY et de nombreux élus communaux étaient présents pour inaugurer cette nouvelle structure



### DEUX QUESTIONS À PIERRE BARBIERY, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE-ENFANCE

*Pour quelles raisons les élus de la Communauté d'Agglomération ont-ils souhaité que leur soient transférées la compétence petite-enfance et les prestations péri et extrascolaires ?*

C'est la pratique de la gestion communautaire des quatre Relais Assistantes Maternelles de BEAUNE, CHAGNY, NOLAY et VIGNOLES dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007 qui nous a conduit à proposer la prise en charge de toutes les structures qui permettent d'accueillir les enfants de leur naissance à la fin du CM2 en dehors du temps scolaire (RAM,

crèches, haltes-garderies, accueils de loisirs, garderies et cantines).

*Quels sont les objectifs à court et moyen terme de l'Agglomération en la matière ?*

A court terme (en 2009 et peut être 2010) nous observerons, sans grandes modifications, le fonctionnement des structures en place, nous travaillerons en comités de pilotage avec les élus et les techniciens des communes concernées, pour préparer l'avenir et nous dresserons la cartographie de l'existant et du nécessaire.

A moyen terme, voici synthétisés, les objectifs que nous nous sommes fixés « quel que soit l'endroit où une famille s'installe sur notre territoire, ses enfants doivent être accueillis de la même manière et au même prix ».

Les eaux usées domestiques (WC, salle de bains, vaisselle...) doivent être traitées avant de retourner au milieu naturel. Le plus souvent, les habitations sont rattachées au réseau d'assainissement collectif (stations d'épuration). Dans le cas contraire, elles utilisent un système individuel (ou non-collectif) qui assure la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'infiltration ou le rejet des eaux usées. Si vous êtes dans cette situation, votre installation doit être contrôlée.

# Systemes d'assainissement non-collectif : contrôles réguliers obligatoires !



## UN SERVICE DÉDIÉ AUX CONTRÔLES

Depuis la Loi sur l'Eau de 1992, les communes ont l'obligation de prendre en charge le contrôle et le suivi des systèmes d'assainissement non-collectif par le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)**.

Trois missions lui sont confiées :

→ **S'assurer** de la bonne exécution des travaux d'installation du système d'assainissement, en neuf comme en réhabilitation.

→ **Contrôler** le bon fonctionnement des installations.

Cette mission est confiée à la Société G2C Environnement.

→ **Assister et conseiller** les particuliers dans la mise en place de leur système d'assainissement.

## DIAGNOSTIC ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES : TOUS LES 4 ANS !

Cette mission a été confiée au bureau d'études G2C Environnement qui devra procéder au diagnostic des 3 300 installations d'assainissement individuel existants dans les 54 communes de la Communauté d'Agglomération. Ces contrôles et diagnostics s'échelonneront de 2009 à 2012 et permettront de **faire un bilan complet** des systèmes d'assainissement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

À compter du premier diagnostic, les contrôles devront avoir lieu tous les 4 ans. Vous n'avez pas à vous en soucier, la procédure est simple et se déroule en 3 étapes :

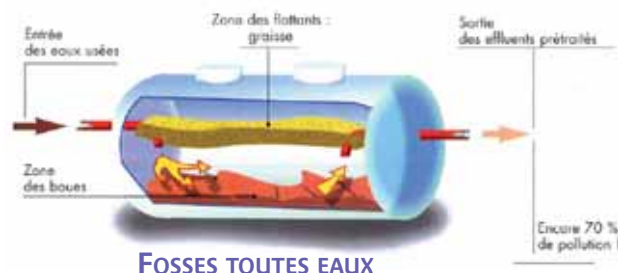
**1** La société G2C prendra rendez-vous avec vous par courrier au minimum 15 jours avant son passage.

**2** Le technicien vérifiera lors de sa visite :

- > l'existence, l'implantation et la description de l'installation,
- > la collecte de l'ensemble des eaux usées, à l'exception des eaux pluviales,
- > la présence d'une ventilation sur les ouvrages de prétraitement,
- > l'état des ouvrages (fissures, corrosion...),
- > le niveau des boues, l'accumulation des graisses et des flottants dans les ouvrages de prétraitement,
- > la fréquence et la nature des entretiens,
- > la préservation de la salubrité publique et l'absence de pollution.

La première visite (diagnostic) est toujours plus longue que les suivantes car le technicien n'a pas la connaissance des installations (emplacement de l'assainissement sur la parcelle, accessibilité des installations...). Les rendez-vous suivants dureront environ 1 heure.

**3** Dans un délai de 15 jours après sa venue, G2C environnement enverra à la Communauté d'Agglomération un avis technique concernant votre installation. Cet avis sera validé par l'élu en charge du SPANC avant de vous être communiqué.



FOSSES TOUTES EAUX

## Une redevance à payer par chaque propriétaire

Les prestations de contrôle, assurées par le SPANC, donnent lieu au paiement par l'usager d'une **« redevance d'assainissement non collectif »** pour le contrôle de bon fonctionnement d'une **installation existante, le montant s'élève à 120 euros par contrôle ou 30 euros par an (sur 4 ans), en général facturés par le délégataire Eau Potable.**

### POUR PLUS D'INFORMATIONS :



Agence Bourgogne-Franche-Comté,  
Rue du Port-côté voie ferrée - 71 000 MACON  
Tél. 03 85 39 44 47 - Fax 03 85 38 50 74



Service Public Assainissement Non Collectif,  
14 Rue Philippe Trinquet - 21 200 BEAUNE  
Tél. 03 80 24 58 96 - Fax 03 80 22 72 84



*L'Office de Tourisme Intercommunal BEAUNE, Côte et Sud assure l'accueil et l'information des clientèles touristiques et la promotion du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Objectif : améliorer la promotion du territoire et augmenter les durées de séjour.*



## Pour raisonner à l'échelle du territoire, l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

**L'Office de Tourisme Intercommunal BEAUNE, Côte et Sud en bref**

### MISSIONS :

- > L'accueil et l'information de la clientèle touristique,
- > La promotion du territoire et la communication.

### FINANCEMENT :

- > La taxe de séjour,
- > Les recettes issues de la vente de produits touristiques,
- > Une participation de la Communauté d'Agglomération.

### POINTS D'ACCUEIL :

Une répartition sur tout le territoire :

- > BEAUNE,
- > CHAGNY,
- > MEURSAULT,
- > NOLAY,
- > SANTENAY,
- > SAVIGNY-LES-BEAUNE.

### RÉAFFIRMER LA RICHESSE DU TERRITOIRE

Depuis juin 2007, l'Agglomération gère les grands équipements structurants (véloroutes, sentiers de randonnée, plans d'eau, falaises...) ainsi que les



éditions touristiques (guides de la restauration, des services chez l'habitant ou de l'hôtellerie...). Ce champ d'action restreint l'empêchait de communiquer de manière globale et efficace sur ses atouts.

C'est désormais l'Office de Tourisme Intercommunal qui aura en charge la promotion de l'ensemble du territoire. Il pourra ainsi promouvoir toute sa diversité et sa richesse, ce qui permettra à la Communauté d'Agglomération de donner une nouvelle dimension à sa politique touristique ambitieuse : diversification des activités proposées, valorisation des sites et patrimoines. Un nouveau levier pour convaincre la clientèle touristique de découvrir et séjourner plus longtemps sur notre territoire !

### DE NOUVEAUX MOYENS POUR DE NOUVELLES AMBITIONS

L'Office de Tourisme Intercommunal et les actions qu'il mènera seront financés par la généralisation de la taxe de séjour à l'échelle du territoire.

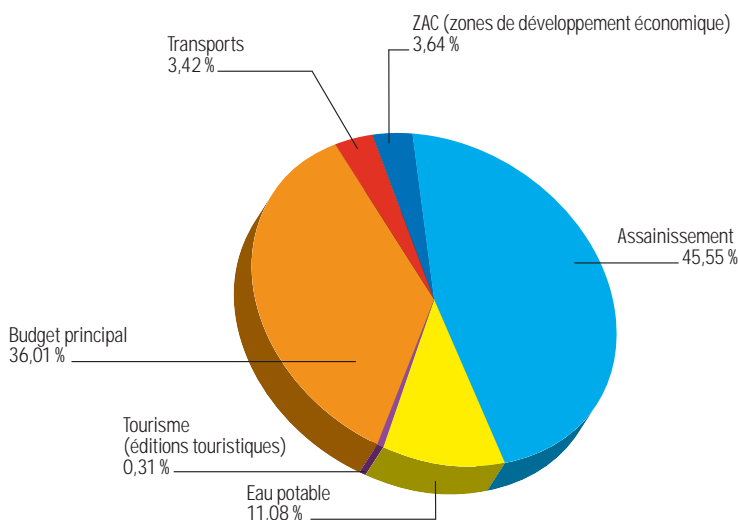
Cette taxe, versée par les clientèles touristiques, est collectée par l'ensemble des professionnels de l'hébergement et de l'hôtellerie.

### Les grands projets de valorisation touristique du territoire

- > La réalisation d'équipements touristiques le long de la véloroute BEAUNE-SANTENAY-NOLAY (la Voie des Vignes) et des itinéraires en projet,
- > L'aménagement de sentiers de randonnée pédestre supplémentaires,
- > L'aménagement des plans d'eau situés au long de l'autoroute A6 (notamment MONTAGNY-LES-BEAUNE et TAILLY-MERCEUIL),
- > La valorisation des falaises d'ORCHES - SAINT-ROMAIN.

# → Budget 2009

Le budget 2009 de la Communauté d'Agglomération a été adopté le 26 janvier dernier par les membres du Conseil de Communauté. Il s'élève au total à 86 304 686,74 €.



La Communauté d'Agglomération a pour objectif, en s'appuyant sur les ressources fournies par la Taxe Professionnelle, de développer les services dont elle a la charge (transports, enseignements culturels, prestations à la petite-enfance et à l'enfance...) sur l'ensemble du territoire. Le budget 2009 retranscrit donc l'ensemble de ces priorités.

## DÉPENSES 2009

Les principaux investissements de la Communauté d'Agglomération pour 2009 :

- > travaux pour la Véloroute BEAUNE-SANTENAY,
- > travaux sur le site des Falaises de ORCHES-SAINT-ROMAIN,
- > aménagement du pôle multimodal de BEAUNE,
- > études pour les opérations des plans d'eau de TAILLY - MERCEUIL et MONTAGNY,
- > études et travaux dans le domaine de l'environnement avec notamment la mise aux normes des stations d'épuration de MEURSAULT, CORPEAU et LADOIX-SERRIGNY,
- > études des besoins en mode de garde pour la petite-enfance et les accueils de l'enfance,
- > aménagement des zones d'activités économiques,
- > études transports,
- > travaux sur les réseaux assainissement et eau potable.

## → Contrat d'Agglomération : des moyens pour accompagner le territoire

Le Contrat d'Agglomération a été signé à BEAUNE le 23 janvier dernier par Alain SUGUENOT, Président de la Communauté d'Agglomération, François PATRIAT, Président du Conseil Régional, Christian DE LAVERNEE, Préfet de Région et François SAUVADET, Président du Conseil Général de Côte d'Or en présence d'Alain JOYANDET, secrétaire d'Etat.

Ce Contrat, commun avec le Pays Beaunois, comporte un volet dédié à la Communauté d'Agglomération d'un montant de 4,5 millions d'euros qui permettront de soutenir les grands projets structurants pour le territoire dans des domaines aussi divers que la mobilité, le tourisme, le développement économique, ou encore les services à la personne.



De nombreux élus et représentants socioprofessionnels étaient présents pour assister à la présentation du Contrat d'Agglomération.

## → Conservatoire le succès du concert de MEURSAULT



Des prestations de qualité devant un public enthousiaste

Ce sont plus de 1600 spectateurs qui ont assisté le 25 janvier dernier dans la grande salle du complexe sportif Saint-Nicolas de MEURSAULT au grand concert, regroupant environ 300 choristes et instrumentistes, organisé par le Conservatoire BEAUNE, Côte et Sud.

De nombreuses harmonies, fanfares et associations musicales issues du territoire de la Communauté d'Agglomération ont présenté un spectacle de qualité. De telles initiatives permettent de développer l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération  
Beaune • Chagny • Nolay

14, rue Philippe Trinquet - 21200 Beaune  
Tél. 03 80 24 56 80 - www.beaunecoteetsud.com

Beaune Côte et Sud "le journal"  
JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE, CHAGNY, NOLAY

Directeur de la Publication : Jean-Pierre REBOURGEON  
Directeur de la Rédaction : Gilles ATTARD  
Conception rédaction : J'articule  
Conception graphique, réalisation et impression : L'Exprimeur  
Imprimé à 25 000 exemplaires.